



Réf. Farde e-Assemblées : 2467785

N° OJ : 5

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Compte 2021.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal en date du 27 juin 2016;

Vu le budget pour l'exercice 2021 qui prévoyait un solde 0 EUR;

Vu la délibération du Mont-de-Piété du 19 mai 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Article unique : d'approuver le compte 2021 du Mont-de-Piété, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 19 mai 2022, et qui se clôture par un solde positif de 141.424,22 EUR.

Annexes :

[MDP rapport reviseur d'entreprise - compte 2021 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)